



# La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FF Randonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FF Randonnée : IM075100382

---

*Céret, le 05 juillet 2013*

## **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration** **Mercredi 03 juillet 2013 à Céret**

**Etaient présents** : Christiane Agraifeil-Colis, M. Bénichou, J. Courteau, C. Hernandez, Jean-Pierre Devigne, Serge Ferradou, Henri Mestre, Rose-Marie Monge, Yves Santo, Pascale Série.

**Absent excusé** : Michel Niémec

**Arrivé en fin de réunion** : Robert Marty (absent lors des votes)

La séance est ouverte à 14h30.

### 1. APPROBATION DES COMPTE RENDUS DES CA TENUS LES 20 FEVRIER ET 22 AVRIL 2013

Les comptes rendus sont approuvés moyennant la correction de deux oublis quant aux participants et une erreur de date.

### 2. POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Music Hall Folies (groupe musical intervenu lors de la fête du club) a fait parvenir sa facture avec une remise de 50 euros. Rose-Marie Monge est en charge de faire un courrier de remerciement.

Elle fera de même au Commandant de la caserne de pompiers du Boulou qui a dépêché un agent auprès du club pour un exposé lors de la journée animateurs.

Pascale Série adressera un courrier au Maire du Boulou ainsi qu'un chèque de 50 euros destiné aux œuvres sociales, ceci en remerciement du prêt de la salle lors de la journée Animateurs.

Parmi les différents points en cours, la proposition faite par courrier postal à Jean Ferrer d'accepter le poste de Président d'honneur est restée à ce jour sans réponse.

### 3. ORGANISATION DE PSC1 (PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU1)

Il s'agit d'une prestation payante. Il est décidé qu'elle soit prise en charge par le club avec priorité donnée aux animateurs.

La Randonnée Cérétane, Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382

#### 4. DEMANDES D'ADHESION 2013/2014

La Fédération (niveau national) augmente d'1 euro le montant des licences. Le montant de l'adhésion du club à la Fédération augmente lui de 20 euros (60 euros au lieu de 40).

Le Comité Départemental s'interroge sur ses finances et envisage une remise en cause de la subvention des formations (actuellement les formations au Brevet d'Animateur avec réussite à l'examen sont subventionnées).

Le Conseil d'Administration doit donc répondre à la question suivante : augmente-t-on la cotisation et si oui de combien ?

Pour une aide à la décision, Jacques Courteau fait un point sur les comptes du club.

Les comptes seront à l'équilibre en fin d'exercice. Le club dispose par ailleurs d'une épargne de 12000 euros depuis plusieurs années. Il n'y a pas de matériel à renouveler dans les années qui viennent. En tant que trésorier, il estime cette épargne suffisante pour absorber les augmentations fédérales (connues et potentielles).

Au cours de la discussion qui s'ensuit, différents points apparaissent :

- reporter la prise en charge des augmentations par le club sur d'autres actions qui bénéficieraient à tous
- la société, l'actualité économique nationale, et par répercussion les membres du club, subissent collectivement une période de vaches maigres
- il pourrait y avoir un ajustement correspondant aux augmentations fédérales connues (soit 2 euros) puis une gestion en douceur des aléas les années suivantes
- cela fait plusieurs années que le montant des cotisations n'a pas évolué malgré les augmentations fédérales et plus généralement celles du coût de la vie.

Un vote sur le principe de l'augmentation de l'adhésion au club conclut à

- 8 voix pour une augmentation
- 2 voix contre.

Le principe d'une augmentation des cotisations en 2013/2014 est donc adopté au vote majoritaire.

Un vote sur le montant de cette augmentation conclut à

- 3 voix pour une augmentation de 2 euros
- 5 voix pour une augmentation d'1 euro
- 1 abstention.

L'augmentation d'1 euro des cotisations 2013/2014 est donc adoptée au vote relatif.

Se pose la question du montant des adhésions des multiclubs (adhérents payant leur licence dans un autre club).

Un vote conclut à l'unanimité moins une abstention à l'augmentation d'1 euro sur ce type d'adhésion.

Ainsi, pour l'année sportive 2013/2014, le montant des adhésions sera de

- 36 euros pour les licenciés IRA
- 45 euros pour les licenciés IMPN
- 18 euros pour les multiclubs.

Il reste entendu que ces décisions devront être validées en Assemblée Générale.

La Randonnée Cérétane, Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382

#### 5. ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB

Elle se déroulera le samedi 28 septembre à la salle Nogarède.

Sont sortants : Maurice Bénichou, Jacques Courteau, C. Hernandez, Henri Mestre.

Maurice Bénichou se représente.

Jacques Courteau, C. Hernandez et Henri Mestre ne se représentent pas.

A la date d'aujourd'hui aucune candidature n'est parvenue au secrétariat.

Jacques Courteau précise d'ores et déjà qu'il n'assurera pas la saisie des licences 2013/2014. Celle-ci sera prise en charge par le bureau.

Robert Marty prendra les contacts nécessaires à l'organisation du repas.

L'organisation d'une après midi dansante est abordée. Les avis sont partagés mais il ressort que si elle a lieu, ce ne peut être qu'après le repas.

Un vote aboutit à

- 2 pour
- 2 abstentions
- 5 contre

Il n'y aura donc pas d'après midi dansante.

#### 6. RONDE CERETANE

Elle se déroulera, comme de tradition, le 15 septembre.

Rose-Marie M. précise faire appel au bénévolat. Les bénévoles des autres années seront rappelés et si besoin, elle fera appel à de nouveaux bénévoles.

Une réunion de préparation sera organisée la semaine précédant le 15 septembre.

#### 7. JOURNEE DES BENEVOLES

Elle aura lieu le mercredi 9 octobre à la salle Nogarède, réservée pour le déjeuner.

Une invitation personnelle sera envoyée.

Il est prévu un méchoui. Gérard Le Bouill, qui avait pris les contacts avec ce traiteur sera malheureusement absent. Robert Marty et Henri Mestre assureront le remplacement à cette occasion.

#### 8. BILAN DE LA FETE DU CLUB

La fête a compté 166 participants.

La fête de la cerise ne nous a pas desservis.

Il y a eu une bonne participation des clubs extérieurs (St Estève, Canet, St Cyprien, Le Boulou,...). Cependant des clubs voisins n'ont pu participer (Albera Viva, Laroque). Il est donc important d'avoir une date fixe (d'année en année) pour cette fête et de la faire connaître. La date du 15 juin 2014 est retenue pour l'année prochaine. Pour les années suivantes, ce sera le dimanche le plus proche du 15.

En ce qui concerne les repas (100), il serait intéressant de prévoir une possibilité de restauration pour ceux qui n'ont pas réservé le repas (inscription sur place, camion pizza, camion paella,...).

Il sera important d'attribuer la fonction de photographe à plusieurs adhérents bénévoles de façon à disposer d'un « mini reportage » complet sur la journée.

La Randonnée Cérétane, Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382

#### 9. POINTS DIVERS

Une commande 50 zips est validée.

La présentation du formulaire d'adhésion est validée. Une incitation à faire acte de candidature au CA y est ajoutée.

**PROCHAINE REUNION DU CA LE 9 SEPTEMBRE 2013 A 14H00 A LA SALLE DU CLUB** (à l'ordre du jour, préparation de l'AG)

**ATTENTION POINT IMPORTANT** : ce compte rendu a été accepté par les membres du CA. La validation sera confirmée au prochain CA.

La secrétaire

Pascale SERIE

La Présidente

Rose-Marie MONGE